

Revenir pour 2 heures travail apres midi

Par neuneuye, le 24/06/2010 à 14:06

Bonjour,

je suis en cdd de 30 heures en grande surface.

mon patron me demande de revenir 2 h une aprés midi. N e doit t-on pas revenir pour 3 heures maximum?

Pourriez vous m'indiquer ou trouvez la loi sinon si vous le pouvez me la transmettre. d'avance je vous remercie de votre aide cordialement